

RÉPONSES DU PR. ALUNNI - VAGUE 1

Les questions sont en noir

Les réponses du Pr. sont en rouge

Mes remarques sont en bleu

Bonne lecture :)

Les PACES aimeraient avoir votre avis sur 2 propositions d'items :

1) « La Cour d'Appel réexamine les affaires sur la forme, elle rend alors soit un arrêt confirmatif, soit un arrêt infirmatif »

J'ai répondu que l'item présenté ainsi serait un peu ambigu et qu'il faudrait préciser « le fond et la forme »

J'ai fait exprès de ne pas préciser que c'était le "réexamine" qui posait soucis à certains (dans le sens où c'est la première qui examine la forme) pour voir si la prof allait le relever ou si pour elle c'était good, et ça voulait juste dire qu'elle examine l'affaire une seconde fois comme je le pensais

2) « Tous les médecins doivent souscrire à une assurance de responsabilité civile professionnelle »

J'ai répondu que l'item serait à compter faux car souscrire à cette assurance est obligatoire pour les médecins libéraux mais pas pour les médecins salariés hospitaliers

Qu'en pensez-vous ? Ces propositions seraient à compter vrai ou faux ?

Je dirais simplement 1/La Cour d'Appel réexamine les affaires, elle rend alors soit un arrêt confirmatif, soit un arrêt infirmatif (et oui elle réexamine tout)

Du coup, pas de soucis avec le réexamine

2/ je dirais « l'obligation de souscrire une assurance de responsabilité civile professionnelle existe pour tous les médecins ; faux pour les raisons que vous indiquez

Bravo !

Dans le cours elle dit à un moment "Tous les médecins doivent souscrire à une assurance de responsabilité civile professionnelle" mais du coup c'est juste un abus de langage, retenez bien que ça ne concerne que les médecins libéraux et pas tous les médecins

Bisous lâchez rien <3